



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
**Séance du 10/12/2025**

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-cinq et le dix du mois de décembre à seize heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et partiellement en visio-conférence, sous la présidence de Madame le Docteur Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

Date de convocation du conseil communautaire : **03/12/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	X		
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES		X	
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS			X
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X	
M. Kylian ROMAIN	X		
Mme Joselaine GELABALE			X
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X (VISIO)		
Mme Betty BESRY			X
M. Salif FABULAS	X		
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : M. Jacques MALADIN

## Délibération n°2025-10-91

## TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS DE LA CCMG AU 1ER DÉCEMBRE 2025

**Vu** l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique ;

**Vu** les articles L.2313-1, R.2313-3 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 08/12/2025 ;

**Considérant** la nécessité d'adapter le tableau des emplois afin d'assurer la continuité et la qualité du service public, en tenant compte des évolutions des missions et des besoins en compétences au sein de la collectivité ;

**Madame la Présidente** expose :

Pour donner suite aux différents mouvements de personnels depuis l'élaboration de la dernière délibération modifiant le tableau des postes de la collectivité en date du 20 décembre 2024, celui-ci a été modifié pour tenir compte des changements d'organisation de la collectivité.

Afin de répondre à de nouveaux besoins en matière de services, des postes ont été prévus dans le tableau des emplois et des effectifs afin de permettre le recrutement au sein de la Direction Mutualisée des Finances et de la Commande Publique (DMFCP) et de la Direction Ingénierie et Développement Durable (DI2D):

- 1 poste de Direction des finances et de la commande publique mutualisé
- 1 poste de Responsable de service exécution budgétaire mutualisé
- 4 postes d'Assistants d'exécution budgétaire mutualisés
- 1 poste de Chargé (e) de marchés publics mutualisé
- 1 poste de chargé d'opération et travaux

Ainsi, les autres postes créés ou laissés vacants permettront de positionner les agents promouvables au titre de l'avancement de grade et de la promotion interne 2025 sur les postes suivants :

- Attaché principal
- Rédacteur principal de 1ère classe
- Agent de maîtrise principal
- Adjoint technique principal de 2ème classe
- Adjoint technique principal 1ère classe

Les postes vacants après une promotion seront retirés du tableau des emplois.

Au total, la collectivité propose de créer 8 postes supplémentaires à temps complet. Au 1er décembre 2025 la collectivité dispose de 82 postes budgétaires dont 20 mutualisés.

Le tableau des emplois et effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2025 sera donc le suivant :

	Postes budgétaires 01/11/2024 (délibération N°2024-12-20/10)		Postes budgétaires à supprimer	Postes budgétaires à créer	Postes budgétaires 01/12/2025
	Total postes Temps complet	Dont postes rattachés aux services communs mutuali- sés	Total postes Temps complet	Total postes Temps complet	Total postes Temps complet
<b>Emploi Fonctionnel</b>	1		0	0	1
<i>Directeur général des services</i>	1	0	0	0	1
<b>Emploi de cabinet</b>	1		0	0	1
<i>Categorie A</i>	1	0	0	0	1
<i>Directeur de cabinet</i>	1	0	0	0	1
<b>Filière administrative</b>	39	13	0	5	44
<i>Categorie A</i>	11	2	0	2	13
<i>Attachés Territoriaux</i>	11	2	0	2	4
<i>Attaché</i>	6	1	0	1	7
<i>Attaché Ppal</i>	4	1	0	1	5
<i>Attaché hors classe</i>	1	0	0	0	1
<i>Categorie B</i>	9	2	0	2	11
<i>Rédacteurs Territoriaux</i>	9	2	0	2	11
<i>Rédacteur</i>	7	2	0	1	8
<i>Rédacteur Ppal 2Cl</i>	1	0	0	1	2
<i>Rédacteur Ppal 1Cl</i>	1	0	0	0	1
<i>Categorie C</i>	19	9	0	1	20
<i>Adjoints administratifs territoriaux</i>	19	9	0	1	20
<i>Adjt adm</i>	6	0	0	0	6
<i>Adjt adm Ppal 2Cl</i>	3	2	0	0	3
<i>Adjt adm Ppal 1Cl</i>	10	6	0	1	11
<b>Filière technique</b>	33	1	0	3	36
<i>Categorie A</i>	3	1	0	0	3
<i>Ingénieurs territoriaux</i>	3	1	0	0	3
<i>Ingénieur</i>	2	1	0	0	2
<i>Ingénieur principal</i>	1	0	0	0	1
<i>Ingénieur Hors classe</i>	0	0	0	0	0
<i>Categorie B</i>	3	0	0	1	4
<i>Techniciens territoriaux</i>	3	0	0	1	4
<i>Technicien</i>	3	0	0	1	4
<i>Technicien Pal 2Cl</i>	0	0	0	0	0

Technicien Pal 1CI	0	0	0	0	0
<b>Categorie C</b>	<b>27</b>	0	0	2	<b>29</b>
Agents de maîtrise Territoriaux	7	0	0	1	8
Agent maîtrise	3	0	0		3
Agent maîtrise Pal	4	0	0	1	5
Adjoints techniques territoriaux	20	0	0	1	21
Adjt tech ter	10	0	0	0	10
Adjt tech ter Pal 2CI	8	0	0	0	8
Adjt tech ter Pal 1CI	2	0	0	1	3
<b>Total général</b>	<b>74</b>	14	0	8	<b>82</b>

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention (Monsieur Guy ACCIPÉ)

#### DECIDE

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois et des effectifs au 1er décembre 2025,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : **19 DEC. 2025**
- L'affichage le :

**19 DEC. 2025**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

